

## PROCES VERBAL

### Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry

Séance du 23 décembre 2022

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni le 23 décembre 2022 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (14) : Michel AUDEBERT, Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Cécile BORY, Isabelle CROCHET, Jean-Noël DARGOUGE, Jean-François DAVID, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Jean-Noël GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Philomène MAILLET et Jocelyne RODDE

#### Ordre du Jour :

- 1/ Budget : Don de LA RECYCLERIE Henrichemont
- 2/ Budget : Don de LA BOUQUINE'RIT St-Martin-d'Auxigny

Rapporteur			Vote de la délibération
Président	1	Budget : acceptation du don de LA RECYCLERIE	A l'unanimité 14 voix pour
Président	2	Budget : acceptation du don de LA BOUQUINE RIT	A l'unanimité 14 voix pour

#### 1 / BUDGET : ACCEPTATION DU DON DE « LA RECYCLERIE »

**Vu** l'[article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales](#)

**Vu** les Articles L123-8 et R.123-20 du CASF

**Considérant** que l'association « LA RECYCLERIE », domiciliée à Henrichemont, fait un don par chèque de mille euros (1 000 €) au CIAS des Terres du Haut Berry.

Au regard de la réglementation, **le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :**

- d'accepter le don de 1 000 € de l'association LA RECYCLERIE
- d'imputer la recette au Budget Principal du CIAS à l'article 7713.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

**2 / BUDGET : ACCEPTATION D'UN DON DE « LA BOUQUINE'RIT »**

**Vu** l'[article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales](#)

**Vu** les Articles L123-8 et R.123-20 du CASF

**Considérant** que l'association « LA BOUQUINE'RIT », domiciliée à St-Martin-d'Auxigny, fait un don par chèque de sept cent euros (800 €) à destination du CIAS Terres du Haut Berry.

Au regard de la réglementation, **le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :**

- d'accepter le don de 800 € de l'association La Bouquinerie
- d'imputer la recette au Budget du CIAS à l'article 7713

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

*Tous les sujets ayant été épuisés, la séance est clôturée à 18h45*

Le Président,  
Christophe DRUNAT



La Secrétaire de séance,  
Christelle PETIT

